



Contribution annuelle sur les revenus locatifs

Par Pierreco

Bonjour

Je suis dans une SCI familiale imposée à l'IS.

Cette SCI est propriétaire d'une maison faisant l'objet de locations saisonnières.

Je souhaite savoir si ces locations sont assujetties à la contribution annuelle sur les revenus locatifs ou si cette contribution n'est due que pour des locations à l'année (meublé ou non meublé).

Merci pour votre réponse.

Cordialement

Par ESP

Bonjour et bienvenue

Ces revenus ne sont pas soumis.

Cette taxe s'applique aux revenus locatifs perçus par les personnes morales, notamment les SCI, lorsqu'elles sont soumises à l'impôt sur les sociétés.

Cette contribution ne s'applique qu'aux locations de logements nus à usage d'habitation principale.

Par Pierreco

Merci beaucoup pour votre réponse claire et rapide.